

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

Le mardi 10 février 2026, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 4 février 2026, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard (jusqu'à la question n° 1), DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, COCQ Bertrand, DEBUSNE Emmanuelle, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MACKE Jean-Marie, MANNESIEZ Danielle, MARIINI Laetitia, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BLONDEL Dominique, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CARINCOTTE Annie-Claude, CARRE Nicolas, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DELPLANQUE Émeline, DEMULIER Jérôme, DERLIQUE Martine, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FRAPPE Thierry, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HOCQ René (jusqu'à la question n° 21), IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LEGRAND Jean-Michel, LOISON Jasmine, MALBRANQUE Gérard, MARGEZ Maryse, MATTION Claudette, MERLIN Régine, DELATTRE Philippe, OPIGEZ Dorothée, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, PHILIPPE Danièle, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, ROUSSEL Bruno, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

PROCURATIONS :

GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard (jusqu'à la question n° 1), PÉDRINI Lélio donne procuration à DE CARRION Alain, BRAEM Christel donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, DERUELLE Karine donne procuration à BERTIER Jacky, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, LEVEUGLE Emmanuelle donne procuration à VERDOUCQ Gaëtan, LOISEAU Ginette donne procuration à GACQUERRE Olivier, MARCELLAK Serge donne procuration à SWITALSKI Jacques, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, TOURBIER Laurie donne procuration à PAJOT Ludovic

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

CHRETIEN Bruno, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, BLOCH Karine, CANLERS Guy, CHOQUET Maxime, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphe, DELHAYE Nicole, DERICQUEBOURG Daniel, FACON Dorothée, FLAHAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LELEU Bertrand, LEVENT Isabelle, MASSART Yvon, PICQUE Arnaud, POHIER Jean-Marie, PREVOST Denis, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric

Monsieur DEROUBAIX Hervé est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
10 février 2026

RURALITE, AGRICULTURE ET ALIMENTATION

**PROJET « SYSTEME LOGISTIQUE EN FAVEUR DES CIRCUITS COURTS
ALIMENTAIRES » DANS LE CADRE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL
(PAT) A DESTINATION DES ACTEURS DE LA LOGISTIQUE ALIMENTAIRE –
DESIGNATION DU PORTEUR DE PROJET**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.

Enjeu : Développer des circuits courts alimentaires dans le cadre d'une stratégie intégrée de préservation d'une agriculture locale et paysanne.

Par délibération n° 2025/CC107 du 30 septembre 2025, le Conseil communautaire a validé le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) visant à identifier un acteur en mesure de déployer un système logistique en faveur des circuits courts alimentaires.

Pour rappel, cet AMI fait suite à l'étude d'opportunité qui a permis d'identifier les besoins, les freins et les leviers à l'échelle territoriale en termes de distribution et de logistique de produits alimentaires.

Une consultation a donc été lancée de septembre 2025 à décembre 2025 et deux candidats se sont positionnés sur le projet de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane : « Le Court-Circuit » dont le siège social est basé à Lille et « RE-cycle » dont le siège social est situé à Lens.

Après étude et évaluation des candidatures, il apparaît que la proposition de la SAS Coopérative le « Le Court-Circuit » est la plus appropriée au regard des besoins et attentes du territoire.

La coopérative « Le Court-Circuit », labellisée ESUS - Entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire, rassemble plus de 130 producteurs et artisans (dont 45 associés) engagés dans les circuits courts. Depuis 2014, elle développe un modèle innovant de facilitateur logistique : mutualisation logistique, plateforme numérique intégrée, gestion administrative, gestion financière, traçabilité pour les consommateurs, juste rémunération des agriculteurs et ancrage territorial dans les Hauts-de-France.

En outre, la structure sera au long terme en mesure de répondre aux attentes de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane et pourra ainsi :

- assurer la gestion et l'animation d'une gamme de produits alimentaires tarifée (mercuriale) à destination des métiers de bouche rendant ainsi visible l'offre agricole du territoire,
- mobiliser les agriculteurs locaux et les accompagner à l'intégration du système logistique,
- proposer une offre de gestion complète de la facturation aux agriculteurs,
- assurer la distribution des productions agricoles via différents canaux et pour différentes cibles :
 - distribution aux particuliers (via des points de retrait, des points relais, des casiers et des livraisons à domicile),
 - distribution à la restauration commerciale (restaurants, traiteurs) et aux commerces alimentaires (boutiques, épiceries),
 - distribution à la restauration collective.
- assurer la centralisation de ces productions agricoles pour les redistribuer aux acheteurs

Concrètement, le parcours logistique sera le suivant :

- 1 - les producteurs livrent leurs produits sur le hub logistique de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay et dispatchent leurs produits,
- 2 - les produits rapatriés sont dispatchés sur le hub afin de finaliser la préparation des commandes,
- 3 - les commandes sont livrées par plusieurs producteurs de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay vers les lieux de distribution,
- 4 - le matériel de transport est rapatrié vers le hub logistique afin d'être opérationnel pour la prochaine livraison des producteurs

Il est à noter que le site logistique de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay sera interconnecté au site d'Hazebrouck. Cette interconnexion favorisera les débouchés locaux sur d'autres territoires et permettra de surcroît d'assurer aux différents lieux de distribution une gamme de produits couvrant tous les besoins alimentaires et ce, tout au long de l'année. Cette implantation sur la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay nécessitera un accompagnement de la structure afin d'identifier un site répondant aux critères de développement du porteur de projet.

Aussi, les producteurs qui participeront à la centralisation et à la distribution des produits seront rémunérés par des commissions de prestation. Ces commissions assureront donc un revenu régulier et annuel et constitueront une diversification de revenus pour ces agriculteurs dits « aidants ».

Dans un second temps, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane devra envisager un accompagnement afin de faciliter l'accès du porteur à la restauration collective.

Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre est le suivant :

- mars 2026 : identification des premiers producteurs et identification du site logistique
- avril-mai 2026 : accompagnement des agriculteurs intéressés au système logistique
- mai 2026 : installation du hub et acquisition d'un véhicule et de remorques par le porteur
- juin-juillet 2026 : déploiement commercial
- août-décembre 2026 : montée en puissance et ajustements

Enfin, un budget de 41 791 € est prévu pour le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, en co-financement DRAAF (financé à hauteur de 80 % par la DRAAF et 20 % par la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay soit 33 432,80 € par la DRAAF et 8 358,20 € par la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay).

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 26 janvier 2026, il est proposé à l'Assemblée de valider la candidature de la Coopérative « Le Court-Circuit » en tant qu'opérateur logistique en faveur des circuits courts alimentaires de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, décide de soutenir financièrement et techniquement ce projet à hauteur de 41 791 € en co-financement DRAAF pour une période maximale de 5 ans et autorise le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les documents correspondants. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

VALIDE la candidature de la Coopérative « Le Court-Circuit » en tant qu'opérateur logistique en faveur des circuits courts alimentaires de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

DECIDE de soutenir financièrement et techniquement ce projet à hauteur de 41 791 € en co-financement DRAAF pour une période maximale de 5 ans.

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les documents correspondants

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **12 FEV. 2026**

Et de la publication le : **12 FEV. 2026**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice



LECONTE Maurice